

# Note de cadrage Concours externe ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe

## Épreuve de QCM

La présente note a pour objet de préciser la nature de l'épreuve à partir de sa définition réglementaire, de guider le travail des concepteurs de sujets et des correcteurs.

Elle ne constitue pas un programme réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir mais un document destiné à éclairer le jury dans le choix des sujets et les candidats dans leur préparation de l'épreuve.

### Intitulé réglementaire de l'épreuve

(décret n°2010-1068 du 8 septembre 2010 modifié)

« Réponse à **vingt questions à choix multiple** portant sur des **situations concrètes** habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions. »

Durée : 45 minutes - Coefficient 1

La nature et la durée de l'épreuve de QCM impliquent que chaque question fasse l'objet d'une réflexion et comporte un nombre important de réponses dont une ou plusieurs sont exactes.

Chaque question doit porter sur des situations concrètes rencontrées par un ATSEM dans l'exercice de ses fonctions.

Le temps de l'épreuve (45 minutes) permet au candidat de consacrer un peu plus de deux minutes à chacune des vingt questions.

### LES MISSIONS DES ATSEM

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles appartiennent à la communauté éducative. Ils peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers.

En outre, ils peuvent être chargés de la surveillance des enfants des classes maternelles ou enfantines dans les lieux de restauration scolaire. Ils peuvent également être chargés, en journée, des missions prévues au premier alinéa et de l'animation dans le temps périscolaire ou lors des accueils de loisirs en dehors du domicile parental de ces enfants.

## LES OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE

Les questions viseront notamment à évaluer :

- la capacité du candidat à cerner le métier d'ATSEM ainsi que son cadre hiérarchique et fonctionnel,
- ses connaissances en matière de respect des règles liées à l'hygiène et la sécurité des enfants,
- ses connaissances quant à la mise en état de propreté des locaux et du matériel,
- ses connaissances quant au développement de l'enfant, en particulier de son autonomie dans un cadre collectif d'apprentissage et d'activité.

**Cette épreuve va au-delà d'un simple contrôle de connaissances et vise également à mesurer des savoir-faire et des savoir-être du candidat.**

## NOMBRE ET NATURE DES QUESTIONS

Le décret précise le nombre de questions, à savoir 20.

Chaque question comporte une ou plusieurs réponses exactes, nécessitant de la part du candidat une lecture attentive tant de la situation présentée dans l'énoncé de la question, que des propositions de réponses.

À titre indicatif, le nombre de propositions de réponses pour chacune des questions peut varier de l'ordre de 3 à 6.

S'agissant d'une épreuve à dimension professionnelle, les questions pourront prendre en particulier la forme de mises en situation, et porter sur des situations concrètes habituellement rencontrée par les ATSEM dans l'exercice de leurs fonctions.

## UN BARÈME DÉTERMINANT

Toutes les questions du QCM ont la même valeur et se voient attribuer le même nombre de points, sauf indications contraires portées sur le sujet.

Chaque question comporte une ou plusieurs bonnes réponses sans que pour autant soit précisé au candidat le nombre de bonnes réponses attendues.

Le barème peut prévoir par ailleurs l'application de pénalités ou la non attribution de point en cas de mauvaise réponse ou de réponse incomplète. Les principes du barème déterminés par le jury sont systématiquement indiqués sur le sujet. Le candidat devra donc porter une grande attention à ces indications.

## LE CHAMP DES QUESTIONS

L'intitulé réglementaire de l'épreuve précise que les questions doivent porter « sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions ».

À titre indicatif seulement, et sans pour autant constituer un programme réglementaire dont pourrait se prévaloir le candidat, les domaines d'interrogation peuvent être les suivants :

- L'accompagnement des enfants
  - La réception des enfants : accueil, échange avec les parents, etc...
  - L'animation (participation de l'ATSEM aux activités éducatives et de loisirs)
  - La relation ATSEM / enseignant
  - L'hygiène et le soin des enfants
  - La connaissance de l'enfant
  - Les règles d'encadrement
  - Les règles de sécurité
- La mise en état de propreté des locaux et la mise en état de propreté du matériel
  - La sécurité liée à l'usage (notamment du dosage) des produits et à leur rangement
  - La sécurité au travail : port de charge, risque de chutes, gestes et postures
- La participation à la communauté éducative et les relations avec d'autres partenaires
  - La participation de l'ATSEM au projet d'école, au conseil d'école
  - Le travail en équipe
- La surveillance des très jeunes enfants dans les cantines
  - L'apprentissage des gestes
  - L'éducation au goût et aux aliments
  - L'éducation à l'équilibre alimentaire
  - Les PAI

## CONSEILS PRATIQUES POUR TRAITER LE QCM

Le candidat sera particulièrement attentif aux consignes relatives aux techniques de réponses inscrites sur le sujet lui-même et/ou données oralement le jour de l'épreuve concernant le traitement du sujet, les réponses pouvant être, selon les modes d'organisation des épreuves, portées sur une grille de réponse distincte du sujet ou sur le sujet lui-même par exemple.

Lorsque le traitement du sujet est opéré sur une grille de réponse distincte du sujet, le candidat conserve le sujet qui n'est pas ramassé au terme de l'épreuve.

D'une façon générale, le doute ne profite jamais au candidat : une case mal remplie, en partie effacée, tout à la fois noircie et barrée, sera toujours corrigée au désavantage du candidat.